



Location véhicule avec option d'achat - Succession

Par JPDupontel

Bonjour

Le contexte :

- contrat de location avec option d'achat concernant un véhicule, avec deux cotitulaires, et avec une assurance décès (versement de l'option de rachat en cas de décès).
- les deux cotitulaires étaient mon père et ma belle-mère
- mon père est décédé, une donation au dernier vivant a été effectuée.
- l'assurance décès a pris en charge et a versé l'option de rachat auprès du loueur
- ma belle-mère récupère le véhicule (changement de carte-grise) et désire revendre le véhicule

Mes questions :

- Le véhicule entre-t-il dans l'actif successoral ? Je sais que lorsque l'assurance se contente de verser les loyers dus au loueur, celui-ci récupère le véhicule qui n'entre alors pas dans la succession. Mais dans mon cas, l'option d'achat est levée par l'assurance et nous récupérons le véhicule.
- le produit de la vente du véhicule doit-il forcément être partagé entre les héritiers conformément à la dévolution successorale ?

Merci d'avance de vos retours

Par ESP

Bonjour

Il y a bien une valeur du véhicule à considérer comme actif, s'il n'y a plus de dettes.

Si le véhicule entre dans la part de l'épouse et qu'elle le cède ensuite, le produit de la vente lui appartient.

Par JPDupontel

Merci beaucoup pour votre réponse rapide.

Je comprends donc que le véhicule rentre dans l'actif successoral.

Par contre, comme il n'y a pas eu de dispositions testamentaires spécifiques, je suppose que le produit de la vente doit être partagé entre les héritiers (ma belle-mère et moi).

Par Rambotte

Il n'y a pas de disposition testamentaire, mais il y a une donation entre époux, l'option choisie s'appliquant à la voiture.

Par JPDupontel

OK, merci :)